

Avis de convocation

Assemblée Générale Mixte du 14 Mai 2003 à 16 heures

Les actionnaires de BNP Paribas sont conviés
par le Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Mixte, qui se tiendra :

le mercredi 14 mai 2003*
à 16 heures précises au Palais des Congrès
2, place de la Porte Maillot - 75017 Paris

Ils trouveront ci-incluses les principales dispositions (en particulier l'ordre
du jour ainsi que les modalités de participation) qui figureront également
sur le site internet : <http://invest.bnpparibas.com>

Ordre du jour p.3
Comment participer à notre Assemblée Générale ? p.5
Comment remplir votre formulaire ? p.6
Modèle de formulaire de participation p.7
Projet de Résolutions p.8
Présentation des résolutions p.15
Présentation des candidats au Conseil d'administration p.19
Le Groupe BNP Paribas en 2002, - exposé sommaire p.23
Résultats des cinq derniers exercices p.30
Rappel de recommandations pratiques p.32
Demande d'envoi de documents et renseignements p.33

** Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée est convoquée en premier lieu pour le 5 mai 2003 à 10 heures dans les locaux de BNP Paribas, 20, bd des Italiens à Paris 75009, mais faute du quorum requis à cette occasion, elle ne pourra, selon toute vraisemblance, délibérer valablement à cette date et sera donc effectivement convoquée une seconde fois pour le mercredi 14 mai 2003 à 16 heures, au Palais des Congrès, 2, place de la Porte Maillot à Paris 75017.*



Ordre du jour

Assemblée générale Ordinaire

- Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2002,
- Approbation du bilan et du compte de résultat consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2002,
- Approbation du bilan et du compte de résultat sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2002,
- Affectation du résultat et mise en distribution du dividende,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes et approbation des opérations et conventions visées par les articles L. 225-38 à 225-43 du Code de commerce,
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de titres de créance, notamment obligations et titres assimilés,
- Note d'information visée par la Commission des opérations de bourse, et autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat d'actions de la société,
- Renouvellements du mandat d'administrateurs,
- Ratifications de la cooptation d'administrateurs,
- Non-renouvellements du mandat d'administrateurs.

Assemblée générale Extraordinaire

- Rapport du Conseil d'administration et rapport spécial des Commissaires aux comptes,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces adhérents,
- Suspension des autorisations conférées au Conseil d'administration, d'augmentation de capital en période d'Offre Publique d'Achat (OPA) ou d'Offre Publique d'Echange (OPE) sur les titres de la société, sauf pour les opérations dont la décision de principe a été approuvée par le Conseil d'administration et dont le projet a été rendu public antérieurement au dépôt des offres,
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions,
- Modification des statuts relative aux limites d'âge du Président directeur général et du Directeur Général en fonction du mode d'organisation de direction générale,
- Modification des statuts relative aux dispositions transitoires en matière de choix du mode d'organisation de direction générale,
- Pouvoirs pour formalités.



Comment participer à notre Assemblée générale ?

Formalités préalables à accomplir pour participer à l'Assemblée

Pour assister personnellement à cette Assemblée, vous y faire représenter ou voter par correspondance, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire.

Vous devez donc :

- pour **vos actions nominatives**, être inscrit en compte nominatif 1 jour au moins avant la date de l'Assemblée,
- pour **vos actions au porteur**, faire établir par l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte-titres une attestation d'immobilisation de vos titres, 1 jour au moins avant la date de l'Assemblée.

Modalités de participation

Vous êtes dans l'un des cas suivants :

Vous désirez assister à l'Assemblée

• si vos actions sont au porteur :

Vous devez faire une demande de carte d'admission, indispensable pour être admis à l'assemblée et y voter en :

- **cochant la case A** en haut du formulaire de vote,
- **retournant le plus tôt possible** ce formulaire à l'**intermédiaire financier** qui assure la gestion de votre compte-titres et fera suivre votre demande en procédant à l'établissement de l'attestation d'immobilisation précitée.

• si vos titres sont nominatifs :

Vous pouvez :

- **faire une demande de carte d'admission** qui vous permettra d'**accéder plus rapidement à la salle de réunion**, en retournant à l'aide de l'enveloppe qui vous a été adressée, le formulaire de vote après avoir coché **la case A**,
- **ou bien vous présenter directement au guichet** spécialement prévu à cet effet, muni(e) d'une pièce d'identité.

Vous ne désirez pas assister à l'Assemblée

Il vous suffit, après avoir coché **la case B**, de :

- **compléter et signer le formulaire de vote** par correspondance ou par procuration,
- **et de retourner** celui-ci :

- **si vos actions sont au porteur**, à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte-titres et fera suivre le document, accompagné de l'attestation d'immobilisation qu'il aura préalablement établie.

- **si vos titres sont nominatifs**, à BNP Paribas Securities Services, à l'aide de l'enveloppe ci-jointe,

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à BNP Paribas Securities Services un jour au moins avant la réunion de l'Assemblée, soit le mardi 13 mai 2003 au plus tard.

Conformément à l'article 18 des statuts de BNP Paribas, l'Assemblée générale sera retransmise intégralement en direct sur notre site internet "<http://invest.bnpparibas.com>". La vidéo de cette retransmission sera ensuite disponible en permanence sur ce même site tout au long de l'année, jusqu'à l'Assemblée générale suivante.

Comment remplir votre formulaire ?

A**Vous désirez assister personnellement à l'Assemblée :**

- Cochez la case A
- Datez et signez en Z

B**Vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée et vous souhaitez voter par correspondance ou par procuration :**

- Cochez la case B
- Choisissez l'une des trois possibilités (une seule option possible)
- Datez et signez dans le cadre Z au bas de ce formulaire

C**Vous avez choisi de donner pouvoir au Président de l'Assemblée générale :**

- Vérifiez que vous avez daté et signé dans le cadre Z au bas de ce formulaire
- N'oubliez pas de cocher la case B

D**Vous avez choisi de voter par correspondance :**

- Cochez la case précédant "je vote par correspondance"
 - chaque case numérotée correspond aux projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration, et figurant dans l'avis de convocation
 - Pour voter **OUI** aux résolutions, **ne pas noircir** les cases correspondantes
 - Pour voter **NON** ou vous abstenir (ce qui équivaut à voter "non") sur certaines résolutions proposées, noircissez individuellement les cases correspondantes
- Vérifiez que vous avez daté et signé dans le cadre Z en bas de ce formulaire
- N'oubliez pas de cocher la case B

D'**Ce cadre n'est à remplir que pour voter sur des résolutions présentées par des actionnaires et non agréées par le Conseil d'Administration.**

Pour voter, il convient de noircir la case correspondant à votre choix.

D''**Ce cadre doit être renseigné pour le cas où des amendements ou nouvelles résolutions seraient présentées en cours de séance ; noircir la case correspondant à votre choix.****E****Vous avez choisi de donner pouvoir à une personne dénommée (votre conjoint ou un autre actionnaire, qui sera présent en séance) :**

- Cochez la case précédant "je donne pouvoir à"
- Vérifiez que vous avez daté et signé dans le cadre Z en bas de ce formulaire
- N'oubliez pas de cocher la case B
- Indiquez dans ce cadre E l'identité de la personne qui vous représentera (nom, prénom, adresse)

F**Inscrivez ici vos nom, prénom et adresse ; si ces indications sont déjà retranscrites, merci de les vérifier et éventuellement de les corriger.**

Si le signataire n'est pas lui-même l'actionnaire, il lui faut inscrire ici ses nom, prénom, et la qualité en laquelle il intervient (Administrateur légal, Tuteur,...).

Z**Cadre à dater et à signer par tous les actionnaires obligatoirement**

A **B** **C** **D** **E** **F** **D'** **D''** **Z**

BNP PARIBAS

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICH EVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM

Je déclare assister à cette assemblée et demander une carte d'admission / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form

Autre le formulaire de vote par correspondance ou par procuration y-dessous, selon l'une des 3 possibilités mentionnées ci-dessous

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE convoquée pour le mercredi 14 mai 2003 à 16 heures au Palais des Congrès, 2 place de la Porte Maillot, Paris 17^e sur 2^e convocations*

COMBINED GENERAL MEETING to be held on Wednesday May 14, 2003 at 4:00 pm at Palais des Congrès, 2 place de la Porte Maillot, Paris 17^e on second notice*

CAOIRE RESERVE / For Company's use only

Signature / Account
 Titulaire / Holder
 Numéro / Number
 de carte / of card
 Porteur / Owner
 Numéro de vote / Number of voting rights

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration à TEXTE PRÉCISÉ en bas de ce formulaire en cochant la case correspondante / I vote YES to all the resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a checked box - the first box when I vote against or abstain.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	Our Meeting		The Meeting	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A	<input type="checkbox"/>	F	<input type="checkbox"/>
10	11	12	13	14	15	16	17	18	B	<input type="checkbox"/>	G	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	H	<input type="checkbox"/>
19	20	21	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>	J	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	E	<input type="checkbox"/>	K	<input type="checkbox"/>

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration, je vote en cochant la case correspondante à mon choix / On the other resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by checking the box of my choice - the first box

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE / HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING

Je donne et signe au bas de ce formulaire, sans restriction, mon pouvoir de voter / I give and sign at the bottom of the form without reserving it

JE DONNE POUVOIR A : / I GIVE MY PROXY TO :

Nom / Name
 Adresse / Address
 Adresse / Address

ATTENTION : Si l'un des titres au porteur, les certificats d'adhésion, les certificats de souscription et les certificats de participation est en votre possession, vous devez les déposer au siège de la Société, 2 place de la Porte Maillot, Paris 17^e, avant le mardi 12 mai 2003 à 16 heures. / Attention: If you have in your possession any of the following documents, you must deposit them at the company's head office on May 12, 2003 at 16:00 at the latest. The meeting is convened on second notice, 2 place de la Porte Maillot, Paris 17^e.

Notes: Please, Advise the Banknote (if one information) (payer date, the value of the note) (participation certificate) (Share) (for some, address of the shareholder if his information is already registered, please verify and amend if necessary) Cf. au verso verso (1) - See reverse (1)

DATE & SIGNATURE

Signature / Signature

Il appartient au propriétaire des actions de dater et signer. / En cas d'indivision, il appartient à chaque indivisaire de porter sa signature. / En cas d'usufruit, il appartient à l'usufruitier de dater et signer.



Projet de résolutions

Partie Ordinaire

Première résolution

Approbation des bilan et compte de résultat consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2002

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes

sur l'exercice clos le 31 décembre 2002, approuve le bilan consolidé au 31 décembre 2002 et le compte de résultat consolidé de l'exercice 2002.

Deuxième résolution

Approbation du bilan et du compte de résultat sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2002

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur

l'exercice clos le 31 décembre 2002, approuve le bilan social au 31 décembre 2002 et le compte de résultat social de l'exercice 2002. Elle arrête le résultat net après impôts à € 2 830 067 502,98.

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002 et mise en distribution du dividende

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide en application de l'article 18 des statuts l'affectation des résultats de la manière suivante :

	<i>En euros</i>
Bénéfice net de l'exercice	2 830 067 502,98
Report à nouveau bénéficiaire	4 695 079 910,57
Total	7 525 147 413,55
Dotation à la réserve spéciale des plus-values à long terme	346 277 902,00
Dotation à la réserve spéciale d'investissements	17 089 913,00
Dividende	1 075 055 788,80
Report à nouveau	6 086 723 809,75
Total	7 525 147 413,55

Le dividende global d'un montant de € 1 075 055 788,80 à verser aux actionnaires de BNP Paribas, correspond à une distribution de € 1,20 par action au nominal de € 2,00 assortie d'un avoir fiscal au titre d'un impôt déjà payé au Trésor de € 0,60 pour les actionnaires personnes physiques et les sociétés bénéficiant du régime des sociétés mères, portant le montant global à € 1,80 étant précisé que tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire inscrire au compte " report à nouveau " la fraction du dividende correspondant aux actions auto-détenues par BNP Paribas.

Le dividende de l'exercice 2002 sera détaché de l'action le 12 juin 2003 et payable en espèces à partir de cette date.

Le Conseil d'administration rappelle, conformément à l'article 47 de la loi n°65-566 du 12 juillet 1965, que les dividendes au titre des trois derniers exercices s'établissaient ainsi (*Voir tableau ci-après*) :

Troisième résolution (suite)

En euros

	Nominal action	Nombre d'actions	Montant distribution	Dividende net	Avoir fiscal ⁽¹⁾	Revenu Global
1999	4,00	450 129 494	787 726 614,50	1,75	0,875	2,625
2000	4,00	448 206 055	1 008 463 623,75	2,25	1,125	3,375
2001	2,00	886 622 994	1 063 947 592,80	1,20	0,60	1,80

(1) au titre d'un impôt déjà payé au Trésor

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à prélever sur le compte " Report à nouveau " les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions

provenant de l'exercice d'options de souscription qui serait effectué avant la date de mise en paiement du dividende.

Quatrième résolution

Approbation des opérations et conventions visées par les articles L. 225-38 à 225-43 du Code de commerce objet d'un examen préalable pour celles passées entre une société et ses dirigeants sociaux mais également entre sociétés d'un groupe avec dirigeants sociaux communs

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les opérations et conventions

visées aux articles L. 225-38 à 225-43 du Code de commerce et approuve les opérations et conventions dont ledit rapport fait état.

Cinquième résolution

Emission de titres de créance, notamment obligations et titres assimilés

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise le Conseil d'administration à procéder sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 20 milliards d'euros ou de la contre-valeur de ce montant, à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger de titres de créance (notamment obligations et titres assimilés tels que les titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée et hormis les titres de créances négociables au sens de l'article L. 213-1 et suivants du Code monétaire et financier), libellés soit en euro, soit en monnaie étrangère ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, avec ou sans garantie hypothécaire ou autre, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président ou à un

administrateur, en vue de la réalisation de ces émissions et précise qu'il aura toute latitude pour déterminer leurs conditions et fixer toutes les caractéristiques des titres, étant entendu que les obligations ou titres assimilés pourront comporter notamment un taux d'intérêt fixe ou variable et une prime de remboursement au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximum ci-dessus fixé. Pour les émissions en devises, l'imputation sur le montant de l'autorisation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise au jour de l'émission considérée.

Cette autorisation est valable pour une période de 26 mois à compter du jour de la présente décision.

Cette autorisation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation précédente de même nature.

Sixième résolution

Achat d'actions de la société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et de la note d'information visée par la Commission des opérations de bourse, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant son capital social, soit un achat maximal de 89 587 982 actions.

L'Assemblée générale décide que les acquisitions d'actions pourront notamment être effectuées en vue de la régularisation des cours, de l'achat et de la vente en fonction des situations de marché, du service des options d'achat d'actions, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, de l'attribution d'actions aux dirigeants sociaux et à certains membres du personnel dans le cadre d'options d'achat d'actions, de leur conservation, de leur transfert par tout moyen notamment par échange de titres, par cession sur un marché réglementé ou de gré à gré, de l'annulation ultérieure des actions dans les conditions fixées par l'Assemblée générale extraordinaire, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués, à tout moment, dans le respect de la

réglementation en vigueur, et par tous moyens y compris par cession de bloc ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder € 70 par action, soit un montant maximal d'achat de € 6 271 158 740. Le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à € 30 par action.

Ces prix sont fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois.

Le Conseil d'administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée générale annuelle les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations d'actions ainsi réalisés.

Cette autorisation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation précédente de même nature.

Septième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Michel

Pébureau, pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Claude

Bébear, pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005.

Neuvième résolution**Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jean-Louis Beffa,

pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005.

Dixième résolution**Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Michel François-

Poncet, pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005.

Onzième résolution**Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Alain

Joly, pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005.

Douzième résolution**Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Denis Kessler,

pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005.

Treizième résolution**Ratification de la cooptation d'un administrateur**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination en qualité d'administrateur de M. Gerhard Cromme qui a été coopté par le Conseil d'admi-

nistration lors de la séance du 21 mars 2003 en remplacement de M. Bernd Fahrholz pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'au jour de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2005 sur les comptes de l'exercice 2004.

Quatorzième résolution**Ratification de la cooptation d'un administrateur**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Mme Hélène Ploix qui a été cooptée par le Conseil d'admi-

nistration lors de la séance du 21 mars 2003 en remplacement de M. René Thomas pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'au jour de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2005 sur les comptes de l'exercice 2004.

Quinzième résolution**Non renouvellement de mandats d'administrateur**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte que MM. Paul-Louis Halley et Philippe Jaffré ne

demandent pas le renouvellement de leurs mandats d'administrateur qui viennent à expiration lors de la présente Assemblée, et décide de ne pas pourvoir à leurs remplacements.

Partie Extraordinaire

Seizième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise de Groupe de BNP Paribas avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces adhérents

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-129 III 4^e alinéa et L. 225-138 du code de Commerce ainsi que de l'article L. 443-5 du Code du Travail, à augmenter, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal qui ne pourra excéder 60 000 000 d'euros par l'émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise de Groupe de BNP Paribas.

Le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation sera de 20 % inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription. Lors de la mise en œuvre de la présente délégation, le Conseil d'administration pourra réduire le montant de la décote au cas par cas en raison de contraintes fiscales, sociales ou comptables applicables dans tel ou tel pays où sont implantés les sociétés ou groupements du groupe BNP Paribas participant à l'opération d'augmentation de capital.

Dans le cadre de la présente délégation, l'Assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre au profit des adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise de Groupe de BNP Paribas.

La présente délégation est valable pour une durée de cinq ans à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président dans les conditions prévues à l'article L. 225-129-V du Code

de Commerce, pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- déterminer les sociétés ou groupements dont les salariés et retraités pourront souscrire aux actions émises en application de la présente autorisation ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles et, dans les limites légales, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de ces actions ;
- déterminer si les souscriptions devront être réalisées par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou directement ;
- arrêter le prix de souscription des actions nouvelles ;
- décider du montant à émettre, de la durée de la période de souscription, de la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, et plus généralement, de l'ensemble des modalités de chaque émission ;
- constater la réalisation de chaque augmentation du capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- sur ses seules décisions, après chaque augmentation, imputer les frais de l'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Cette autorisation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation précédente de même nature.

Dix-septième résolution**Suspension des autorisations d'augmentation de capital en période d'Offre Publique d'Achat (OPA) ou d'Offre Publique d'Echange (OPE) sur les titres de la société, sauf pour les opérations dont la décision de principe a été approuvée par le Conseil d'administration et dont le projet a été rendu public antérieurement au dépôt des offres**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-IV du Code de commerce, décide expressément que les délégations données au Conseil d'administration à l'effet de réaliser des augmentations du capital de la société ne sont pas maintenues en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société, sauf pour les

opérations dont la décision de principe a été approuvée par le Conseil d'administration et dont le projet a été annoncé au marché préalablement au dépôt de l'offre.

La présente résolution est valable à compter de ce jour et jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale de la société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003.

Dix-huitième résolution**Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la sixième résolution de la présente Assemblée générale statuant sur la partie ordinaire, dans la limite de 10 % du capital et réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président, pour modifier en conséquence les statuts, accomplir toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois.

Cette autorisation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation précédente de même nature.

Dix-neuvième résolution**Modification des statuts relative aux limites d'âge du Président directeur général et du Directeur Général en fonction du mode d'organisation de direction générale**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, de compléter le dernier alinéa de l'article 14 du titre IV des statuts et d'insérer un nouvel alinéa, relatifs aux limites d'âge du Président directeur général et du Directeur Général en fonction du mode d'organisation de direction générale.

Ajout au dernier alinéa actuel de l'article 14 du titre IV des statuts, relatif au Président directeur général :

« Il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 65 ans. »

Dix-neuvième résolution (suite)

Insertion d'un nouvel alinéa de l'article 14 du titre IV des statuts, relatif au Directeur Général :

« Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait de la dissociation des fonctions, le Président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 68 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Président jusqu'à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 69 ans. Le Directeur Général est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 63 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions

du Directeur Général jusqu'à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 64 ans. »

En conséquence, elle décide de modifier les articles 8 et 15 des statuts.

• Article 8 :

L'article 8 alinéa 1 est, désormais rédigé comme suit :

« Le Président du Conseil d'administration est nommé parmi les membres du Conseil d'administration ».

• Article 15 :

L'article 15 dernier alinéa est supprimé.

Vingtième résolution

Modification des statuts relative aux dispositions transitoires en matière de choix du mode d'organisation de direction générale

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, de supprimer l'alinéa 3 de l'article 14 du titre IV des statuts relatif aux dispositions

transitoires en matière de choix du mode d'organisation de direction générale.

Suppression du troisième alinéa de l'article 14 des statuts, relatif aux dispositions transitoires en matière de choix du mode d'organisation de direction générale.

Vingt et unième résolution

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités

légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.



Présentation des résolutions

Vingt et une résolutions sont soumises au vote de l'Assemblée générale Mixte convoquée pour le 14 mai 2003.

Le Conseil propose, en premier lieu, l'adoption de **quinze résolutions** par l'Assemblée générale **Ordinaire** :

Les deux premières traitent de l'approbation des comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2002 de BNP Paribas,

après lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes.

La troisième résolution traite de l'affectation du résultat social de l'exercice 2002 et de la mise en paiement du dividende. Le bénéfice de BNP Paribas SA, soit 2.830,068 millions d'euros, complété du report à nouveau de 4.695,080 millions d'euros, représente un total à répartir de 7.525,148 millions d'euros. Le dividende versé aux actionnaires s'élèverait à 1.075,056 millions d'euros correspondant à une distribution de € 1,20 par action, assortie d'un avoir fiscal au taux de 50 %, soit € 0,60 pour les actionnaires personnes physiques et les sociétés bénéficiant du régime des sociétés-mères, portant le montant

global à € 1,80. Il sera mis en paiement, uniquement en espèces, à partir du 12 juin 2003. Après dotation à la réserve spéciale de plus-values à long terme pour 346,278 millions d'euros, et à la réserve spéciale d'investissements pour 17,090 millions d'euros, un montant de 6.086,724 millions d'euros serait affecté au report à nouveau.

Le dividende est ainsi maintenu à un niveau identique à celui de 2002 (distribué au titre de l'exercice 2001), le taux de distribution s'établissant à 32,6 %, contre 26,5 % en 2002.

Dans le cadre de la vie courante d'une entreprise, et plus spécialement quand cette dernière est l'élément essentiel d'un groupe de sociétés, des conventions peuvent intervenir directement ou indirectement entre celle-ci et une autre société avec laquelle elle a des dirigeants communs, voire entre la société et ses dirigeants, ou encore avec un actionnaire détenant plus de 5 % du capital.

Pour BNP Paribas, ces conventions concernent essentiellement des garanties accordées à certaines de ses filiales,

ainsi qu'un protocole avec AXA destiné à assurer la liquidité de la participation de BNP Paribas dans Finaxa. Elles font l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'administration et doivent être approuvées par l'Assemblée des actionnaires après audition du rapport spécial des Commissaires aux comptes en application des articles L. 225-38 à 225-43 du Code de Commerce.

C'est l'objet de **la quatrième résolution**.

Par **la cinquième résolution**, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser pour une période de 26 mois le Conseil d'administration à procéder à l'émission de titres de créance jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximal de 20 milliards d'euros ou de la contre-valeur en devises. Lesdits titres de créance pourront recouvrir la forme d'obligations aussi bien que de valeurs mobilières assimilées telles que les titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée, ou encore de certificats de valeur garantie, hormis les titres de créance négociables.

Le montant de 20 milliards d'euros mentionné dans cette résolution est sans changement par rapport à l'autorisation

donnée l'année dernière, elle-même identique à celles données depuis l'Assemblée générale de fusion du 23 mai 2000. Ce chiffre correspond au nominal nécessaire pour permettre au groupe BNP Paribas d'effectuer ses opérations courantes en ce domaine, qui peuvent varier d'année en année, notamment en fonction des évolutions de marché, et qui demandent donc le maintien d'une certaine flexibilité dans les montants.

A titre indicatif, depuis la dernière Assemblée générale, BNP Paribas a émis pour 14,25 milliards d'euros de tels titres de créance ; les montants non utilisés deviennent caducs.



Présentation des résolutions

Il est proposé aux actionnaires dans **la sixième résolution**, connaissance prise de la note d'information visée par la Commission des opérations de bourse, d'autoriser le Conseil pour 18 mois, à mettre en place un programme de rachat d'actions propres de la société, jusqu'à en détenir au maximum, conformément à la loi, 10 % du capital ; cette autorisation se substituerait à celle donnée lors de la précédente Assemblée. Lesdites acquisitions seraient destinées à remplir plusieurs objectifs tels que :

- la régularisation des cours, déjà autorisée de façon continue par l'Assemblée générale depuis celle du 26 mai 1994, ainsi que l'achat et la vente en fonction des situations de marché,
- l'attribution aux salariés dans le cadre de la participation, de plans d'actionnariat et d'épargne-entreprise, ainsi que d'options d'achat d'actions, essentiels afin de toujours améliorer leur motivation et leur implication pour la progression de votre société, la création de valeur et sa croissance soutenable,
- la cession ou l'échange dans le but de réaliser des opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions après autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire (cf. : dix-huitième résolution),

Les septième, huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième résolutions vous demandent de renouveler le mandat de Messieurs Michel Pébereau, Claude Bébéar, Jean-Louis Beffa, Michel François-Poncet, Alain Joly et Denis Kessler en qualité d'administrateurs ; ces mandats seraient reconduits pour une durée de trois ans, et prendraient dès lors fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005.

- Monsieur Michel Pébereau, 61 ans, est Président Directeur Général de BNP Paribas depuis mai 2000,
- Monsieur Michel François-Poncet, 68 ans, est Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas et participe aux réunions du Comité Exécutif,

- la gestion patrimoniale et financière du groupe BNP Paribas. Ces autorisations sont, entre autres, nécessaires pour la mise en œuvre du programme de rachat d'actions que BNP Paribas conduira en 2003, et ce au minimum pour neutraliser l'impact des émissions à l'intention des salariés.

Les acquisitions, comme les cessions, seraient à effectuer par tous moyens, y compris les cessions de blocs ou l'utilisation de produits dérivés.

Le prix d'achat maximum est fixé à 70 euros, et le prix de vente minimum à 30 euros ; pour tenir compte de l'évolution du cours sur les marchés, ces limites ont donc été ajustées par rapport à celles antérieurement en vigueur, autorisées par l'Assemblée générale du 31 mai 2002 (respectivement 80 et 40 euros).

Un bilan de ces opérations sera communiqué par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale qui se tiendra, vraisemblablement sur seconde convocation, le 28 mai 2004, et statuera à cette date (sauf modification ultérieure) sur les comptes de l'exercice 2003. A fin 2002, figuraient en portefeuille 24.939.527 actions ; cette auto-détention équivaut à 2,78 % des titres alors en circulation.

- Messieurs Claude Bébéar et Jean-Louis Beffa sont des personnalités extérieures au Groupe ; Monsieur Claude Bébéar, 67 ans, est Président du Conseil de Surveillance du Groupe AXA, premier actionnaire de BNP Paribas avec 5,90 % du capital, et Monsieur Jean-Louis Beffa, 61 ans, Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas, est Président Directeur Général de Saint-Gobain,

- Messieurs Alain Joly, 65 ans, et Denis Kessler, 51 ans, personnalités extérieures au Groupe BNP Paribas, sont des membres indépendants : Monsieur Alain Joly est Président du Conseil de Surveillance d'Air Liquide et Monsieur Denis Kessler est Président Directeur Général de Scor.

Par **les treizième et quatorzième résolutions**, il est demandé à l'Assemblée de ratifier la nomination de Monsieur Gerhard Cromme et de Madame Hélène Ploix en qualité d'administrateurs indépendants. Monsieur Gerhard Cromme, 60 ans, Président du Conseil de Surveillance de ThyssenKrupp, a été coopté en remplacement de Monsieur Bernd Fahrholz,

et Madame Hélène Ploix, 58 ans, Président de Pechel Industries, a été cooptée en remplacement de M. René Thomas ; ils seraient nommés pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit chacun jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer en 2005 sur les comptes de l'exercice 2004.

La quinzième résolution propose à l'Assemblée de prendre acte du fait que Messieurs Paul-Louis Halley et Philippe Jaffré ne demandent pas le renouvellement de leur mandat d'administrateur venant à échéance lors de la présente Assemblée, ainsi que de décider de ne pas procéder à leur

remplacement ; le nombre d'administrateurs de votre société serait donc réduit de 2 membres, pour s'établir à 18 personnes dont trois administrateurs élus par les salariés de BNP Paribas.

Six résolutions sont ensuite soumises à l'approbation de l'Assemblée générale **Extraordinaire** :

Les privatisations, intervenues en 1987 pour ce qui est de Paribas et en 1993 en ce qui concerne la BNP, avaient été l'occasion pour bon nombre de salariés de devenir actionnaires de leur entreprise. Une très large majorité de collaborateurs du groupe BNP Paribas possèdent donc aujourd'hui des titres de la banque, élément essentiel de motivation pour le personnel ; les salariés de BNP Paribas détiennent au total, en direct et par l'intermédiaire du Plan d'Épargne d'Entreprise, environ 4,6 % du capital de la société, soit un montant analogue à la moyenne des grandes entreprises cotées françaises ; aucune de ces actions ne donne la possibilité de percevoir un dividende majoré ou d'exercer un droit de vote double, BNP Paribas appliquant strictement le principe « 1 action = 1 vote = 1 dividende ».

Dans l'optique de conforter encore l'implication de l'ensemble du personnel à la progression de la société et au processus

de création de valeur, **la seizième résolution** demande à l'Assemblée générale d'autoriser pour 5 ans le Conseil d'administration à augmenter le capital social à hauteur d'un montant nominal de 60 millions d'euros, par l'émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de la société et de certaines de ses filiales ; cette autorisation comporterait la suppression du droit préférentiel de souscription.

Ce montant de 60 millions d'euros représente la création de 30 millions de titres, soit à peine 3,35 % du capital actuel ou encore 0,67 % par an ; il est en outre rappelé (cf : sixième résolution), que votre société procédera en 2003 à des rachats d'actions pour neutraliser l'impact des émissions à l'intention des salariés. Cette autorisation se substituerait à toute autre de même nature actuellement en vigueur.



Présentation des résolutions

■ Uniquement pour les augmentations de capital dont la décision de principe aurait été approuvée par le Conseil d'administration et dont le projet aurait été annoncé au marché avant le dépôt des offres, il vous est demandé par **la dix-septième résolution** de maintenir en période d'Offre Publique d'Achat (O.P.A.) ou d'Offre Publique d'Echange (O.P.E.) sur les titres de la société, les délégations données au Conseil d'administration pour effectuer des augmentations de capital. Cette disposition est simplement destinée à ne pas gêner le fonctionnement normal de l'entreprise, dont l'activité et les projets doivent être en mesure de se poursuivre ; il s'agit donc de pouvoir finaliser une augmentation de capital qui

■ Dans **la dix-huitième résolution**, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Conseil pour une durée de 18 mois, à annuler, par voie de réduction du capital social, les actions acquises dans le cadre de l'autorisation donnée par la sixième

■ **La dix-neuvième résolution** traite de la modification des statuts, à l'effet de moduler les limites d'âge du Président directeur général et du Directeur Général en fonction du mode d'organisation de direction générale ; la démission d'office attachée à ces limites d'âge prend effet à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel l'âge limite est atteint. L'âge limite du Président directeur général demeure fixé à 65 ans ; parallèlement, des limites

■ Il vous est demandé par **la vingtième résolution** d'autoriser la modification des statuts à l'effet de supprimer les mentions relatives aux dispositions transitoires en matière de choix du mode d'organisation de direction générale, qui prévoyaient que ces modalités d'organisation devaient être

■ Enfin, **la vingt et unième résolution** est une résolution usuelle qui concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publications et des formalités légales.

aurait été décidée pour mener à son terme un développement spécifique, projet dont le bien-fondé ne disparaîtrait pas du seul fait du lancement d'une offre sur les titres de la Banque ; une brusque interruption du processus de création de valeur de la société, dommageable à tous ses actionnaires, pourrait ainsi être évitée.

Dans le cas général, les autorisations ci-dessus seraient donc suspendues en période d'offre, et aucune nouvelle augmentation de capital ne pourrait plus intervenir. Cette autorisation serait valable jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003.

résolution, dans la limite de 10 % du capital. Cette autorisation rendrait caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation précédente de même nature.

d'âge différenciées vous sont proposées en cas de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général : le Président du Conseil d'administration serait en effet réputé démissionnaire à 68 ans, l'âge limite du Directeur Général étant abaissé à 63 ans, étant entendu que votre Conseil aurait également la faculté de prolonger d'une année les fonctions de ces mandataires sociaux.

arrêtées pour la première fois lors de la première réunion du Conseil suivant l'Assemblée générale tenue en 2002 ; lesdites dispositions sont donc aujourd'hui devenues sans objet.

Renseignements concernant les candidats au Conseil d'administration ⁽¹⁾



MICHEL PEBEREAU

Fonction principale : Président Directeur Général de BNP Paribas

Né le 23 janvier 1942

Dates de début/fin de mandat : 22/05/1997 – AG 2003

Date du 1^{er} mandat : 14/12/1993

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 110 006

Administrateur :

Lafarge - Saint-Gobain - Total Fina Elf - BNP PARIBAS UK Holdings Ltd / Grande-Bretagne

Membre du Conseil de Surveillance :

AXA - Dresdner Bank AG / Allemagne

Censeur :

Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président :

Fédération Bancaire Française

Commission de Prospective de la Fédération Bancaire Française

Conseil de Direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

Membre :

International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore

International Capital markets Advisory Committee de Federal Reserve

Bank of New York

International Monetary Conference

Etudes

1961 - 1963 Ecole Polytechnique

1965 - 1967 Ecole Nationale d'Administration

Carrière

1967 Inspecteur des Finances

1987 Inspecteur Général des Finances

1970 - 1974 Chargé de mission, puis Conseiller technique au cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances (Valéry Giscard d'Estaing)

1971 – 1982 Chargé de mission, puis Sous-Directeur, Directeur Adjoint et Chef du service des affaires financières et monétaires de la Direction du Trésor au Ministère de l'Economie et des Finances

1978 - 1981 Directeur du cabinet du Ministre de l'Economie (René Monory) puis chargé de mission auprès du Ministre

1982 - 1987 Directeur Général du Crédit Commercial de France

1987 - 1993 Président Directeur Général du Crédit Commercial de France

Mai 1993 Président Directeur Général de la Banque Nationale de Paris

1999 Président du Directoire de Paribas

Mai 2000 Président Directeur Général de BNP Paribas

Juin 2002 Président de la Fédération Bancaire Française



CLAUDE BEBEAR

Fonction principale : Président du Conseil de Surveillance d'AXA

Né le 29 juillet 1935

Dates de début/fin de mandat : 23/05/2000 - AG 2003

Date du 1^{er} mandat : 23/05/2000

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 3 074

Président Directeur Général de FINAXA

Administrateur :

Schneider Electric - Vivendi Universal - AXA Assurances Iard Mutuelle

AXA Assurances Vie Mutuelle - AXA Courtage Assurance Mutuelle

AXA Financial Inc. / Etats-Unis - Lor Patrimoine

Président :

Institut du Mécénat de Solidarité

Institut Montaigne

Etudes

Ecole polytechnique (1957)

Carrière

1958 - 1975 Anciennes Mutuelles d'Assurance à Rouen

1975 Directeur Général des Anciennes Mutuelles

1978 Directeur Général des Mutuelles Unies

1982 Président du Groupe Drouot

Président des Mutuelles Unies

1985 - 2000 Président Directeur Général, puis Président du Directoire du Groupe AXA

Depuis 2000 Président du Conseil de Surveillance du Groupe AX

(1) Les mandats figurant en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

Renseignements concernant les candidats au Conseil d'administration ⁽¹⁾



JEAN-LOUIS BEFFA

Fonction principale : Président Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain

Né le 11 août 1941

Dates de début/fin de mandat : 22/05/1997 – AG 2003

Date du 1^{er} mandat : 22/10/1986

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 17 160

Vice-Président du Conseil d'Administration de BNP Paribas

Président de Claude Bernard Participations

Administrateur :

Groupe Bruxelles Lambert / Belgique

Saint-Gobain Cristaleria SA / Espagne

Saint-Gobain Corporation / Etats-Unis

Représentant permanent :

Saint-Gobain PAM

Membre du Conseil de Surveillance :

Le Monde SA- Le Monde Partenaire AS (SAS)

Société Editrice du Monde (SAS)

Etudes Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, Ingénieur au Corps des Mines
Diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

Carrière

1967 Ministère de l'Industrie
1967 - 1974 Direction des Carburants : Ingénieur, puis Chef du Service Raffinage et Adjoint au Directeur
1974 Compagnie de Saint-Gobain
1975 - 1977 Directeur du Plan de Pont-à-Mousson SA
1978 Directeur Général de Pont-à-Mousson SA
1979 - 1982 Président Directeur Général de Pont-à-Mousson SA
Directeur de la branche Canalisation et Mécanique de Saint-Gobain
1982 - 1985 Directeur Général de Saint-Gobain
Janvier 1986 Président Directeur Général de Saint-Gobain



MICHEL FRANCOIS-PONCET

Fonction principale : Vice-Président du Conseil d'Administration de BNP PARIBAS

Né le 1^{er} janvier 1935

Dates de début/fin de mandat : 23/05/2000 - AG 2003

Date du 1^{er} mandat : 23/05/2000

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 20 000

Président de BNP Paribas Suisse SA / Suisse

Vice-Président de Pargesa Holding SA / Suisse

Administrateur :

Finaxa - LVMH -Schneider Electric - BNP Paribas UK Holdings Limited /

Grande-Bretagne - Erbé / Belgique - Power Corporation / Canada

Vittoria Assicurazioni / Italie

Membre du Conseil de Surveillance d'AXA

Membre de l'International Advisory Council de la China Development Bank

Etudes Institut d'Etudes Politiques (1954)
Harvard Business School (MBA - 1958)

Carrière

1961 Groupe Paribas
1986 - 1990 Président-Directeur Général de PARIBAS
1990 - 2000 Président du Conseil de Surveillance de PARIBAS
Depuis 2000 Vice Président du Conseil de BNP PARIBAS

(1) Les mandats figurant en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.



DENIS KESSLER

Fonction principale : Président Directeur Général de SCOR

Né le 25 mars 1952

Dates de début/fin de mandat : 23/05/2000 - AG 2003

Date du 1^{er} mandat : 23/05/2000

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 812

Président :

SCOR Life US Reinsurance / Etats-Unis

SCOR Reinsurance Company Corporate / Etats-Unis

Conseil Scientifique de l'Association de Genève

Administrateur :

Bolloré Investissement SA - Dexia / Belgique - Cogedim

AMVESCAP Plc / Grande-Bretagne - SCOR Canada Reinsurance Company / Canada

Membre du Conseil de Surveillance :

Cetelem

Censeur :

FDC SA - Gimar Finance SCA

Vice-Président de la Société d'Economie Politique

Membre :

Commission Economique de la Nation

Conseil Economique et Social

Conseil National des Assurances

Conseil d'administration du Siècle

Etudes

- 1976 Maîtrise de Sciences Politiques, Maîtrise d'Economie Appliquée, Maîtrise de Philosophie
Diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC)
- 1977 Agrégation de Sciences sociales
- 1978 Diplôme d'Etudes Approfondies de Philosophie
Diplôme d'Etudes Approfondies de Sciences Economiques
- 1987 Doctorat d'Etat de Sciences Economiques
- 1987 Agrégation de Sciences Economiques

Carrière

- 1978 - 1985 Assistant agrégé en Sciences Economiques à l'Université de Paris X Nanterre
- 1982 - 1991 Directeur d'une équipe de recherche du CNRS (CREP puis CEREP)
- 1985 - 1990 Président du Comité des Usagers du Conseil National du Crédit
- 1986 - 1988 Chargé de Recherche au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)
- 1988 - 1989 Professeur agrégé de Sciences Economiques à l'Université de Nancy II
- jusqu'en 1997 Directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales (EHESS)
- 1991 - 1995 Membre du Conseil National du Patronat Français (CNPF) devenu en 1998 le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)
- 1995 - 1999 Vice Président Exécutif du MEDEF
- 1999 - 2002 Vice Président Délégué du MEDEF
- 1990 - 1997 Président de la Fédération Française des sociétés d'assurances
Vice-Président du Comité Européen des Assurances
Membre du Conseil national des assurances
- mars 1997 - mai 1998 Directeur Général et membre du comité exécutif du Groupe Axa
- juin 1998 - nov 2002 Président de la Fédération Française des sociétés d'assurances



ALAIN JOLY

Fonction principale : Président du Conseil de Surveillance d'Air Liquide

Né le 18 avril 1938

Dates de début/fin de mandat : 22/05/1997 - AG 2003

Date du 1^{er} mandat : 28/06/1995

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 4 152

Administrateur :

Lafarge - Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême Orient

Air Liquide International Corporation / Etats-Unis

American Air Liquide / Etats-Unis

Membre :

International Council de J.P. MORGAN

European Round Table - Commission Trilatérale

Etudes Ancien Elève de l'Ecole Polytechnique (1958)

Carrière

- 1962 - 1965 Département ingénierie Air Liquide
- 1965 - 1967 Ingénieur de procédé
- 1967 - 1973 Différentes missions à la Canadian Liquid Air Ltd/Air Liquide Canada et mission d'assistance aux filiales en Amérique du Sud
- 1973 - 1976 Directeur des Services Plan et Gestion du Groupe
- 1976 - 1978 Directeur de la Région Est du Département Français des gaz à Nancy
- 1978 Secrétaire Général de la Société, puis Secrétaire du Conseil d'Administration.
- 1981 Directeur de la Société chargé de superviser les activités de Recherche et Développement, de Marketing et d'Ingénierie et Construction de l'ensemble du Groupe.
- 1982 Administrateur
- Juin 1985 Administrateur, Directeur Général
- Mars 1995 Vice-Président, Directeur Général
- Mai 1995 Président Directeur Général
- Nbre 2001 Président du Conseil de Surveillance

(1) Les mandats figurant en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

Cooptations par le Conseil d'administration ⁽¹⁾

du 21 mars 2003 soumises à ratification
par l'Assemblée générale des actionnaires



GERHARD CROMME

Fonction principale : Président du Conseil de Surveillance
ThyssenKrupp
Né le 25 février 1943

Mandats

Membre du conseil de surveillance de :

- Allianz AG / Allemagne - Axel Springer Verlag AG / Allemagne
- Deutsche Lufthansa AG / Allemagne - E.ON AG / Allemagne
- Ruhrgas AG / Allemagne - Siemens AG / Allemagne
- Suez - Volkswagen AG / Allemagne

Président de la Commission gouvernementale du Code allemand
de Gouvernement d'entreprise

Président de l'European Round Table of Industrialists

Etudes

1962 – 1971 Universités de Münster, Lausanne, Paris, Harvard (PMD)
Études de droit (doctorat) et de sciences économiques

Carrière

1971 – 1986 Diverses fonctions dans le Groupe Compagnie de Saint-Gobain dont en dernier, Délégué général adjoint de la Compagnie de Saint-Gobain pour la République Fédérale d'Allemagne
Président du Comité directeur de VEGLA/Vereinigte Glaswerke GmbH / Allemagne

1986 – 1989 Président du Directoire de Krupp Stahl AG / Allemagne

1989 – 1999 Président du Directoire de Fried. Krupp AG Hoesch-Krupp / Allemagne

1999 – 2001 Président du Directoire de ThyssenKrupp AG / Allemagne depuis le

01/10/2001 Président du Conseil de Surveillance de ThyssenKrupp AG / Allemagne



HELENE PLOIX

Fonction principale : Président de Pechel Industries
Née le 25 septembre 1944

Mandats :

Administrateur de :

Lafarge - Boots Group plc / Grande Bretagne - Ferring S.A. / Suisse

Membre du Conseil de Surveillance de Publicis

Représentant de Pechel Industries :

- Quinette Gallay - Financière d'Or / Histoire d'Or - Aquarelle.com Group
- Xiring - CVBG-Dourthe Kressman - IDM - Panoronet - Homerider Systems
- CoSpirit - Holding Nelson / Creations Nelson

Président de Pechel Service

Gérant de Hélène Ploix SARL

Membre ad hoc du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies

Président sortant de l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC)

Etudes

Diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Service Public) - 1965
Master of Arts in Public Administration, University of California at Berkeley - 1966
Diplôme de l'Institut Européen d'Administration des Affaires (INSEAD) - 1968
Licence en droit et licence ès lettres (anglais), Paris - 1968

Carrière

1968 - 1978 Directeur d'Etudes chez Mc Kinsey and Co

1977 - 1978 Conseiller technique au Cabinet du Secrétaire d'Etat à la Consommation (Madame Scrivener)

1978 - 1982 Directeur à la Direction Générale de la Compagnie Européenne de Publication (CEP)

Juillet 1983 Membre du Collège de la Commission des Opérations de Déc. 1984 Bourse

1982 - 1984 Président Directeur Général de la Banque Industrielle et Immobilière Privée (BIMP)

Août 1984 Conseiller auprès du Premier Ministre pour les Affaires Economiques et Financières (Laurent Fabius)

Février 1986

Février 1986

Nov. 1989 Administrateur, représentant la France, au Fonds Monétaire International (FMI) et à la Banque Mondiale - Washington DC

Nov. 1989 Directeur Général Adjoint de la Caisse des Dépôts et / Juillet 1995 Consignations
Président de CDC Participations, Président du Conseil de Surveillance de CDC Gestion, Président de la Caisse Autonome de Refinancement

1995 - 1996 Conseiller spécial pour la monnaie unique de KPMG Peat Marwick

Depuis 1997 Président de Pechel Industries

(1) Les mandats figurant en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.



Exposé sommaire

Le Groupe BNP Paribas en 2002 : des performances élevées dans un environnement très difficile

L'année 2002 a été marquée, surtout à partir du mois de juin, par des incertitudes géopolitiques, un ralentissement économique persistant, une crise majeure des marchés boursiers. Dans le prolongement des attaques terroristes du 11 septembre 2001, divers attentats ont visé les démocraties occidentales et un climat de préparation de guerre a pesé sur l'ensemble de l'année 2002. La reprise économique, attendue aux Etats-Unis, s'est avérée hésitante, tandis que l'Europe subissait à son tour un ralentissement prononcé. Les marchés financiers ont connu à la fois un mouvement de défiance à l'égard des dettes d'entreprise, dans le contexte d'une remise en cause de la comptabilité de grandes sociétés américaines, une volatilité élevée des bourses de valeur et une crise sans précédent de celles-ci à partir du mois de juin.

Dans cet environnement difficile, le produit net bancaire du groupe BNP Paribas a diminué de 3,8 % à 16 793 millions d'euros (- 4,1 % à périmètre et taux de change constants). Cette baisse est essentiellement due à la crise des marchés financiers qui a eu des répercussions négatives, notamment sur les revenus de trading (- 21,2 %, à 2 550 millions d'euros).

Les frais de gestion sont pratiquement stables (+ 0,2 %) à 10 955 millions d'euros. A périmètre et taux de change constants, ils baissent de 0,5 % sous l'effet notamment des réductions de rémunérations variables dans les métiers liés aux marchés financiers, les charges de la banque de détail restant très bien maîtrisées.

Le résultat brut d'exploitation ne baisse ainsi que de 10,4 % à 5 838 millions d'euros (- 10,1 % à périmètre et taux de change constants). Le coefficient d'exploitation s'établit à 65,2 % (+ 2,5 points), niveau très compétitif dans le contexte de 2002. Le coût du risque augmente de 12,0 % à 1 470 millions d'euros, principalement du fait d'une aggravation de la charge de provisionnement de la banque de financement et d'investissement aux Etats-Unis. Le résultat d'exploitation s'établit ainsi à 4 368 millions d'euros (- 16,1 %).

Les plus-values tirées des portefeuilles d'actions du groupe s'élèvent à 903 millions d'euros, en baisse de 19,7 % seulement malgré l'environnement boursier très dégradé, du fait de la bonne résistance du portefeuille de « private equity » du groupe.

Les croissances externes réalisées à la fin de l'année 2001 et dans le courant de l'année 2002 ont pratiquement doublé la charge d'amortissement des écarts d'acquisition (« goodwill »), qui passe de 188 à 366 millions d'euros. Au total, les éléments hors exploitation, positifs de 445 millions d'euros, sont en baisse de 56,7 % par rapport à 2001.

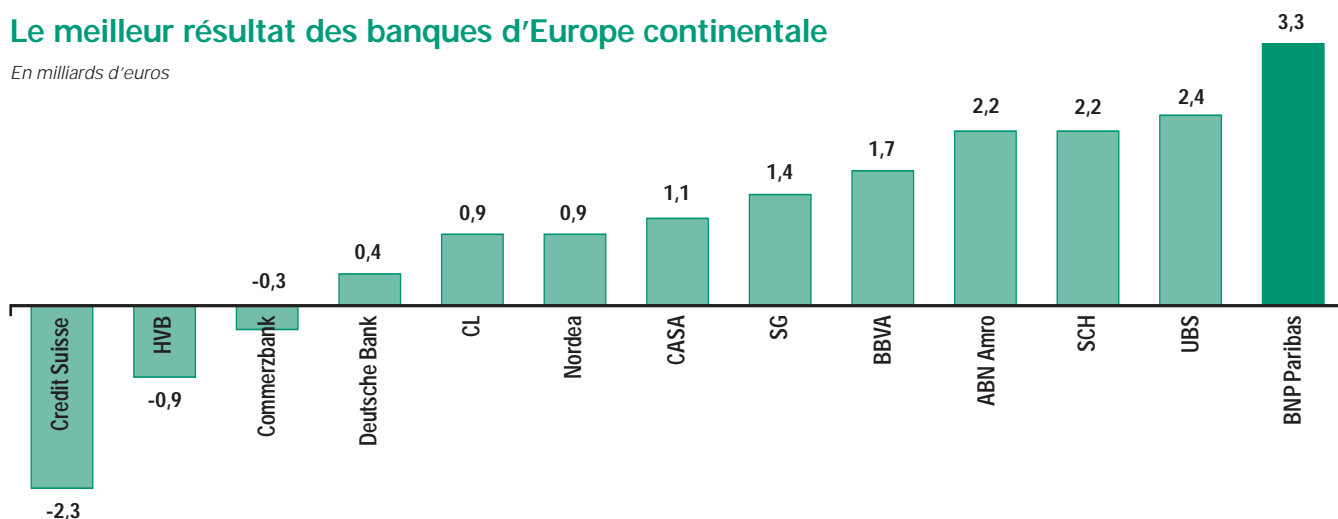
Le rachat à 100 % de BancWest, réalisé à la fin de 2001, permet la baisse des intérêts minoritaires à 343 millions d'euros (- 13,6 %) malgré le poids accru des rémunérations d'actions de préférence émises pour renforcer les fonds propres du groupe. La charge fiscale, qui traduit notamment la baisse du taux d'imposition dans certains pays où opère le groupe et une reprise d'impôt aux Etats-Unis, diminue de 35,3 % à 1 175 millions d'euros.

Le résultat net part du groupe s'établit ainsi à 3 295 millions d'euros (- 18,0 %), ce qui assure une rentabilité des capitaux propres de 13,5 % pour l'exercice (contre 18,2 % en 2001) après amortissement du goodwill et de 14,8 % (contre 18,9 % en 2001) avant celui-ci.

Au cours de l'année 2002, le groupe a procédé à l'acquisition de United California Bank (2,4 milliards d'euros), Consors (0,5 milliard d'euros), Cogent (0,4 milliard d'euros) et Facet (0,9 milliard d'euros) et renforcé ainsi ses positions concurrentielles et sa capacité de développement, notamment en banque de détail. La solidité du bilan s'est encore accrue. Le ratio de solvabilité (noyau dur) atteint 8,1 % au 31 décembre 2002 (contre 7,3 % au 31 décembre 2001) et le ratio total 10,9 % (contre 10,6 %).

Le meilleur résultat des banques d'Europe continentale

En milliards d'euros



Résultats par pôle d'activité

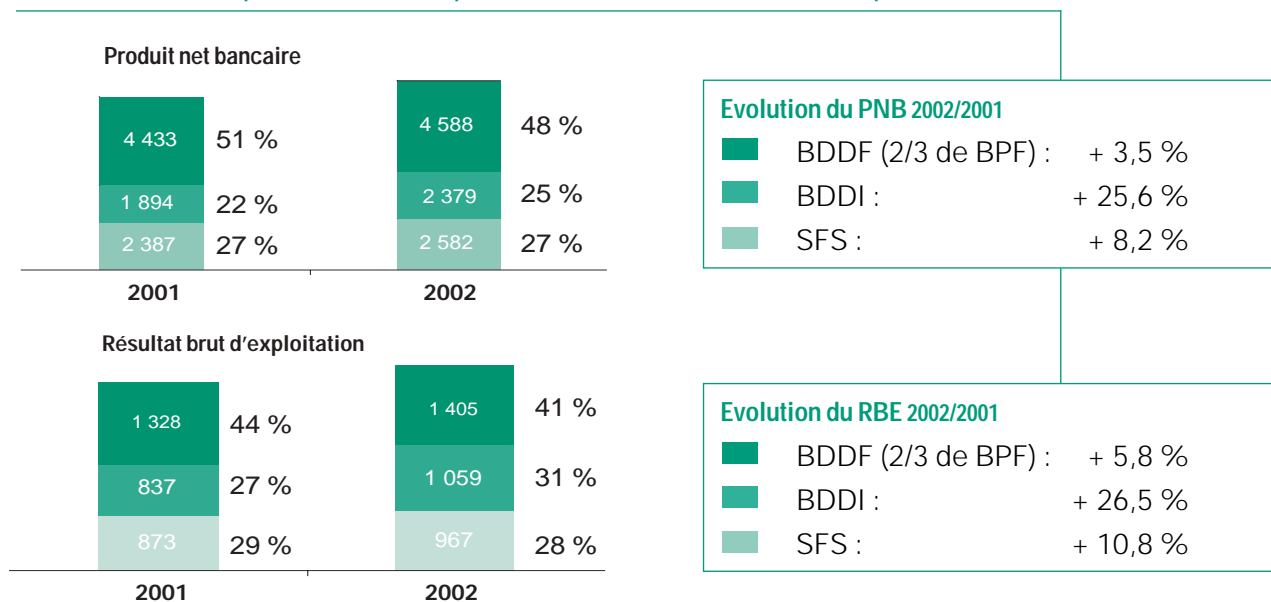
BANQUE DE DÉTAIL

La progression des activités de banque de détail est restée soutenue en 2002 : le produit net bancaire augmente de 9,6 % à 9 549 millions d'euros et le résultat brut d'exploitation de 12,9 % à 3 431 millions d'euros.

La hausse du coût du risque, à 721 millions d'euros, est contenue à + 6,0 %, si bien que le résultat d'exploitation progresse de 14,9 % à 2 710 millions d'euros.

Cette dynamique provient en grande partie de la croissance externe, notamment de l'acquisition de l'United California Bank au début de l'exercice : la charge d'amortissement du goodwill augmente de 150 % à 282 millions d'euros. Néanmoins, le résultat net avant impôt progresse de 5,6 % à 2 448 millions d'euros, pour des fonds propres alloués en hausse de 4,2 % seulement. Le rendement avant impôt des capitaux propres alloués se maintient à 25 % après amortissement du goodwill et s'élève à 28 % avant celui-ci.

Chacun des trois pôles de la banque de détail a contribué à cette performance :



■ Banque de Détail en France :

Le produit net bancaire du réseau France ⁽¹⁾ et des filiales rattachées s'établit à 4 740 millions d'euros, en hausse de 3,1 %.

La marge d'intérêt augmente à nouveau en 2002 (+ 4,8 %) sous l'effet d'une hausse de la marge globale d'intermédiation de 40 points de base par rapport à 2001 (de 3,22 % à 3,62 %). Les encours de crédits aux particuliers augmentent à un rythme soutenu (+ 6,2 %), notamment les crédits immobiliers (+ 7,8 %), tandis que la politique de stricte sélection des risques, jointe au remboursement de certains crédits-relais mis en place en 2001, conduisent à une baisse sensible des encours de crédits aux entreprises (- 14,3 %).

La hausse des commissions est de 0,8 %, la bonne progression des commissions sur les moyens de paiement et les services

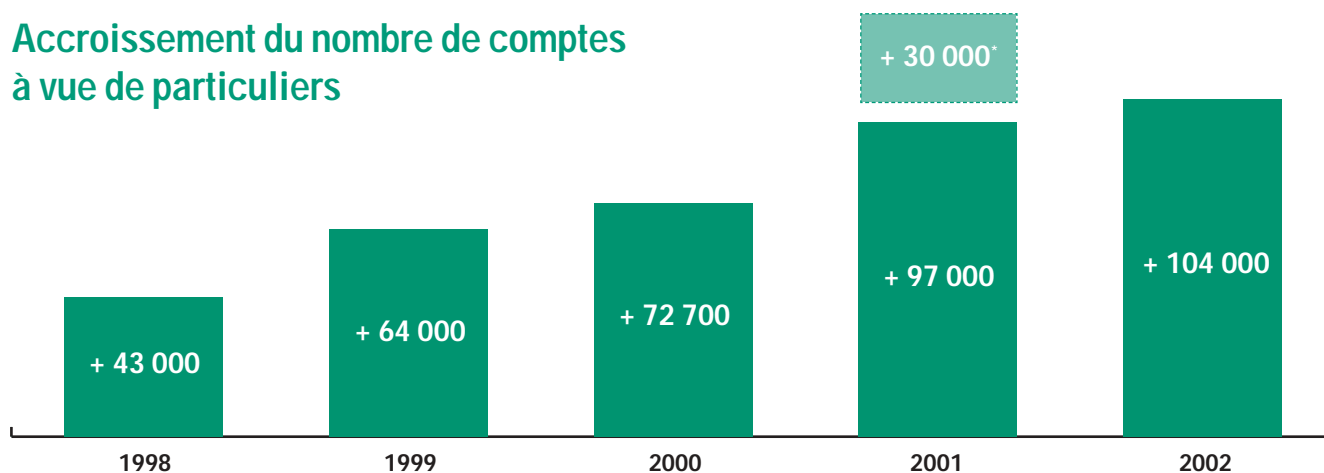
bancaires étant en grande partie compensée par la baisse des commissions sur les produits d'épargne et de bourse liée à la crise des marchés.

La dynamique commerciale se poursuit : en 2002, le nombre de comptes à vue de particuliers s'est accru de 104 000 et la collecte nette de la banque privée en France s'est établie à 4,9 milliards d'euros. Les produits d'épargne garantie innovants rencontrent un vif succès et la part de marché du groupe en encours d'OPCVM de moyen et long termes s'accroît de 0,1 point pour la deuxième année consécutive ⁽²⁾.

(1) Incluant 100 % de la banque privée en France.

(2) Source : Europerformance.

Accroissement du nombre de comptes à vue de particuliers



(*) En provenance du Trésor

La hausse des frais de gestion (3 272 millions d'euros) est contenue à + 2,5 % et le coefficient d'exploitation s'améliore à nouveau de 0,4 point à 69,0 %. Le résultat brut d'exploitation progresse de 4,4 % à 1 468 millions d'euros.

Après coût du risque, en hausse de 4,8 % à 198 millions d'euros, et partage des résultats de la banque privée en France avec le pôle BPGA, le pôle Banque de détail en France (BDDF) dégage un résultat annuel avant impôt de 1 207 millions d'euros, en hausse de 6,7 %.

Cette hausse du résultat, jointe à la réduction significative des capitaux propres alloués consécutive à la baisse des encours de crédits sur les entreprises, conduit à une progression de

3 points de la rentabilité avant impôt des capitaux propres qui atteint 25 % en 2002.

La Banque de détail en France tirera parti en 2003 de son positionnement favorable sur son marché : le réseau poursuivra sa stratégie de conquête de clientèle de particuliers et de valorisation du potentiel des clients existants, grâce à l'avantage compétitif que constitue la banque multicanal. Le nouveau dispositif commercial à destination des entreprises sera déployé et améliorera l'efficacité du groupe, qui gardera une approche sélective à l'égard de cette clientèle. Une stricte maîtrise des coûts devrait permettre de limiter leur progression à 2 % environ.

■ Services Financiers Spécialisés :

La dynamique de croissance internationale du pôle SFS porte le produit net bancaire à 2 582 millions d'euros en 2002 (+ 8,2 %). Les frais de gestion progressent de 6,7 % à 1 615 millions d'euros, de sorte que le coefficient d'exploitation s'améliore à nouveau de 0,9 point à 62,5 %. Le résultat brut d'exploitation est en forte progression à 967 millions d'euros (+ 10,8 %).

Le coût du risque augmente sensiblement, notamment dans les filiales étrangères du Cetelem et chez BNP Paribas Lease Group. Il s'établit à 372 millions d'euros (+ 16,3 %). Les éléments hors exploitation sont grevés notamment par l'acquisition de Consors (- 46 millions d'euros) et une charge exceptionnelle de 42 millions d'euros due à une révision des modèles de calcul des valeurs résiduelles des véhicules chez Arval PHH en Grande Bretagne.

Le résultat avant impôt s'établit ainsi en baisse de 2,7 % par rapport à 2001, à 540 millions d'euros, et la rentabilité des capitaux propres alloués s'élève à 19 % contre 22 % en 2001 (23 % avant amortissement du goodwill contre 25 % en 2001).

Numéro 1 du crédit à la consommation en Europe, avec 9,5 millions de clients, Cetelem poursuit sa forte croissance hors de France : les encours de crédit y progressent de 18,1 %. Malgré un coût du risque accru à l'étranger de ce fait, Cetelem maintient une rentabilité des capitaux propres alloués supérieure à 30 % avant impôt.

Numéro 1 de son métier en Europe avec 1,1 million de clients, Cortal Consors réagit très efficacement à un environnement boursier dégradé : le résultat brut d'exploitation de Cortal reste positif ; les synergies attendues du rapprochement en cours avec Consors sont supérieures aux prévisions initiales. L'offre publique de rachat obligatoire des minoritaires de Consors a

été menée à bien en Allemagne et le groupe détient désormais 100 % de Consors AG.

L'UCB enregistre une très forte progression de ses encours à l'étranger (+ 22,1 %), mais une stabilité en France (crédits aux particuliers : + 0,8 %) dans un contexte de marché très compétitif. Au total, les encours de crédits augmentent de 6,2 % en 2002. La coopération avec la banque de détail en France a permis l'ouverture par celle-ci de 7 900 comptes de clients de l'UCB en 2002.

Leader de son secteur d'activité en Europe avec 650 000 véhicules gérés, Arval PHH poursuit son développement soutenu sur le continent avec une progression du parc de véhicules gérés de 9,2 % en France et de 23,3 % hors de France. En revanche, le nombre de véhicules gérés diminue de 14,1 % au Royaume-Uni dans le contexte d'un marché devenu difficile notamment en raison d'un changement de la réglementation fiscale.

Enfin, BNP Paribas Lease Group, numéro 1 européen avec 16,9 milliards d'euros d'encours gérés, réduit de 4,9 % ses encours en France du fait de l'application d'une stricte politique de sélection des risques dans un marché globalement en recul, et les augmente de 13 % à l'étranger. Au quatrième trimestre 2002, les activités de financement automobile sur le lieu de vente du Crédit Universel ont été apportées par BNP Paribas Lease Group à Cetelem afin d'optimiser le dispositif du groupe dans ce métier.

En 2003, chacune de ces sociétés cherchera à améliorer son coefficient d'exploitation par une action combinée sur les revenus et sur les coûts. En particulier, l'ensemble Cortal Consors devrait atteindre l'équilibre d'exploitation.

■ La Banque de Détail à l'International :

Le produit net bancaire de la Banque de Détail à l'International progresse de 25,6 % en 2002, à 2 379 millions d'euros, ses frais de gestion de 24,9 % à 1 320 millions d'euros, et son résultat brut d'exploitation de 26,5 % à 1 059 millions d'euros, principalement sous l'effet de l'acquisition de l'United California Bank au premier trimestre. A périmètre et taux de change constants, ces progressions sont encore respectivement de 3,5 %, 3,3 % et 3,8 %. Ainsi, la Banque de Détail à l'International poursuit sa croissance tout en améliorant encore son coefficient d'exploitation déjà très bas : 55,5 % contre 55,8 % en 2001.

Le coût du risque est en baisse de 11,7 % à 151 millions d'euros, sous l'effet à la fois d'une bonne gestion des risques à BancWest et d'une amélioration dans les marchés émergents et outre-mer. La charge d'amortissement du goodwill passe de 22 millions à 168 millions d'euros à la suite de l'acquisition de la part des minoritaires de BancWest à la fin de 2001 et de l'United California Bank en 2002. Le résultat net avant impôt progresse de 10,7 % à 701 millions d'euros.

La rentabilité avant impôt des fonds propres alloués s'établit à 34 %. Hors amortissement du goodwill, elle reste stable par rapport à 2001 à 42 %.

La fusion opérationnelle de l'United California Bank dans Bank of the West est achevée, y compris l'intégration des systèmes informatiques, et les objectifs de synergies pour 2003 sont confirmés.

Sur les marchés émergents et outre-mer, le groupe poursuit sa politique de croissance sélective et de rationalisation de son

dispositif avec la cession de participations ou succursales non stratégiques.

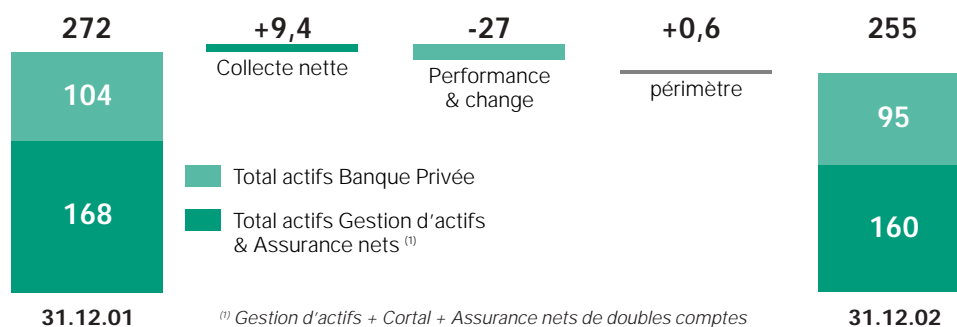
En 2003, de nouvelles opportunités de croissance externe seront recherchées, en priorité dans l'ouest des Etats-Unis.

BANQUE PRIVÉE, GESTION D'ACTIFS, ASSURANCE ET TITRES

Dans l'environnement très défavorable que constitue pour ses métiers la forte dévalorisation des portefeuilles d'actions, le produit net bancaire de BPGA ne diminue que de 4,1 %, du fait d'une progression des revenus d'assurance (+ 2,0 %), et d'un recul limité des produits du métier titres (-1,1 %). En revanche, les revenus de la gestion d'actifs et de la banque

privée baissent de 9,3 %. Malgré une bonne collecte nette (+ 9,4 milliards d'euros contre + 8,2 milliards en 2001), la baisse des valorisations réduit de 6 % les encours gérés par le Groupe à 255 milliards d'euros au 31 décembre 2002. La marge sur actifs gérés résiste bien (63 points de base contre 64 en 2001).

En milliards d'euros



Du fait des développements engagés courant 2001, les frais de gestion ont augmenté de 6,1 % en moyenne malgré les mesures de stabilisation puis de réduction des coûts mises en œuvre en 2002. Le coefficient d'exploitation s'établit à 64,2 %, en hausse de 6,2 points, et le résultat brut d'exploitation baisse de 18,3 %, à 791 millions d'euros.

Le coût du risque, exceptionnellement élevé en 2001 (83 millions d'euros), revient à 7 millions d'euros. La cession de la participation du groupe dans Clearstream dégage une plus-value exceptionnelle de 77 millions d'euros. Le résultat avant impôt ne baisse ainsi que de 5,6 % à 830 millions d'euros.

BNP Paribas Asset Management a obtenu la note « aa » de Fitch AMR pour ses activités de gestion basées à Paris, Londres et Hong Kong. Le groupe a poursuivi sa stratégie de croissance sur les marchés domestiques européens en rachetant les activités de banque privée et de gestion d'actifs de JP Morgan Chase en Espagne.

Le métier Assurance a poursuivi son développement à l'étranger, notamment en concluant de nouveaux partenariats (Hongrie, Thaïlande, Corée) et a continué de développer ses activités de prévoyance à un rythme soutenu.

Le nombre de transactions traitées par le métier titres a encore progressé en 2002 à 25,8 millions, contre 22,4 millions en 2001. BNP Paribas Securities Services a été classé par ses clients⁽³⁾ « top rated » dans cinq pays d'Europe et « commended » dans trois autres. L'intégration de Cogent, spécialiste de l'administration de fonds en Grande-Bretagne acquis en cours d'exercice, s'effectue conformément au calendrier prévu ; la dégradation du contexte boursier réduit néanmoins les perspectives de revenus liés à cette acquisition.

En 2003, le pôle a pour objectif de réduire ses frais de gestion à périmètre constant tout en maintenant la dynamique commerciale et en valorisant ses récentes acquisitions.

⁽³⁾ Interrogés par le magazine « Global Custodian ».

■ BNP Paribas Capital

Malgré le contexte de crise des valorisations boursières, BNP Paribas Capital a dégagé en 2002 des plus-values de 705 millions d'euros (+ 22,4 %), notamment à l'occasion de la cession de la moitié de la participation du groupe dans Royal Canin⁽⁴⁾. En revanche, les autres revenus de ce pôle sont en baisse du fait de dividendes exceptionnels perçus en 2001. Après frais de gestion, le résultat net avant impôt s'établit à 611 millions d'euros (- 14,8 %).

Conformément à la politique suivie depuis plusieurs années, le groupe a procédé à des désinvestissements nets à hauteur de 1,5 milliard d'euros. Compte tenu de ces cessions et de la baisse des valeurs boursières, la valeur estimative du portefeuille est passée de 6,6 milliards d'euros au 31 décembre 2001 à 4,5 milliards d'euros au 31 décembre 2002, et les plus-

values latentes, nettes du goodwill de Cobepa, de 2,6 milliards d'euros à 1,4 milliard d'euros. La valorisation du portefeuille de private equity du groupe a donc bien résisté.

Le contrôle de la société de gestion PAI Management a été cédé à ses cadres dirigeants, et BNP Paribas est le sponsor du fonds « PAI Europe III », dédié principalement aux opérations de LBO de grande taille en Europe, qui a rassemblé 1,8 milliard d'engagements au moment de son « closing » final en juin 2002, dont 1,35 milliard venant de nouveaux investisseurs et 0,25 milliard du groupe.

⁽⁴⁾ La cession de l'autre moitié est intervenue en janvier 2003 au même prix.

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le produit net bancaire de BFI subit les effets de la crise des marchés financiers et s'inscrit en baisse de 16,7 % à 5 146 millions d'euros.

Cette baisse provient notamment des revenus de trading qui, à 2 550 millions d'euros, marquent un repli de 21,2 % par rapport à 2001. Au total, les revenus de conseils et marchés de capitaux baissent de 23,4 % à 2 965 millions d'euros. Les activités de « fixed income » ont réalisé une bonne performance, notamment dans le domaine des instruments dérivés. BNP Paribas a également progressé dans les classements obligataires et figure parmi les trois premiers arrangeurs d'émissions obligataires d'entreprises en euros⁽⁵⁾. De même, les activités des équipes de fusions et acquisitions ont progressé de façon satisfaisante tant en revenus qu'en parts de marché : BNP Paribas est classé deuxième en France et douzième en Europe⁽⁶⁾. En revanche, la crise des marchés boursiers a lourdement affecté les activités de courtage d'actions tout au long de l'année et de dérivés d'actions à partir de juin.

Les revenus des financements spécialisés sont quasiment stables (- 1,8 %) : les activités de commerce international et de financement de l'énergie et des matières premières connaissent une évolution satisfaisante. Les financements des médias et télécommunications sont en contraction, tandis que les financements d'actifs et les financements d'optimisation enregistrent une progression significative.

⁽⁵⁾ Source : IFR

⁽⁶⁾ Source : Thomson Financial

Enfin, les revenus de la banque commerciale s'inscrivent en repli de 11,1 %, en raison de la poursuite de la politique de réduction des actifs pondérés dans ce secteur (- 13,2 %).

Du fait de la flexibilité de la partie variable des rémunérations et de diverses mesures structurelles d'ajustement, les frais de gestion ont été réduits de 10,7 % à 3 271 millions d'euros. Le résultat brut d'exploitation baisse de 25,4 %, à 1 875 millions d'euros. Le coefficient d'exploitation, bien qu'en hausse de 4,3 points par rapport à 2001, se situe à 63,6 %, l'un des meilleurs niveaux en Europe pour ce type d'activité.

Le coût du risque augmente de 22,9 % à 715 millions d'euros sous l'effet principalement d'une charge particulièrement élevée de provisionnement aux Etats-Unis dans le secteur des financements spécialisés, en raison à la fois de la situation économique et de répercussions des fraudes comptables ayant affecté certaines sociétés américaines. Le résultat net avant impôt s'établit ainsi à 1 186 millions d'euros, en baisse de 36,3 %. Le retour sur fonds propres alloués est en baisse de 9 points, à 15 %.

En 2003, le nouveau dispositif commercial devrait permettre de coordonner mieux encore l'approche des grands clients par les différents métiers, d'augmenter ainsi les ventes croisées des produits et services du groupe, et donc d'accroître la rentabilité du pôle.

Le projet de développement envisagé dans le courtage d'actions est supprimé compte tenu de la crise des marchés et de l'incertitude sur l'impact que les changements en cours de l'environnement réglementaire dans le monde auront sur ce métier. Le dispositif actuel du groupe dans les métiers de courtage d'actions sera adapté en fonction de l'environnement des marchés tandis que le développement des autres métiers, notamment de dérivés d'actions, de « fixed income » et de financement sera poursuivi sélectivement en mettant l'accent sur les segments les plus prometteurs.



Dans un contexte de crise financière, le groupe a une fois de plus démontré qu'il dispose d'une plate-forme puissante, à la hauteur des défis et des opportunités des années à venir. Son modèle économique reposant, d'une part sur une large gamme de métiers financiers entre lesquels il a su développer d'importantes synergies, d'autre part sur des disciplines rigoureuses en matière de maîtrise des coûts et de contrôle des risques, s'est à nouveau révélé l'un des plus performants d'Europe.

Les pôles directement exposés aux difficultés des marchés financiers réussissent à apporter des contributions très significatives, tandis que la banque de détail continue de connaître une croissance soutenue de ses activités et de son résultat.

Le pôle BFI vise ainsi à maintenir en 2003 son avantage comparatif en terme de coefficient d'exploitation tant par son action sur les ventes croisées et les revenus que par une baisse de ses coûts de structure (hors bonus).

Les difficultés géopolitiques, économiques et financières ayant affecté 2002 semblent devoir se poursuivre en 2003. Dans cet environnement difficile, le groupe restera mobilisé pour maintenir le cap : priorité au développement commercial, réactivité dans la gestion des coûts, rigueur dans le contrôle des risques, maintien d'une structure financière solide.



Résultats

des cinq derniers exercices

de BNP Paribas S.A.

(1€ = 6,55957 FRF)

	Banque Nationale de Paris SA			BNP Paribas SA		
	(francs) 1998	(euros) 1998	(euros) 1999	(euros) 2000	(euros) 2001	(euros) 2002
Situation financière en fin d'exercice						
a) Capital social	5 460 266 775 ⁽¹⁾	832 412 304	1 798 666 976 ⁽²⁾	1 792 258 860 ⁽³⁾	1 771 942 784 ⁽⁴⁾	1 790 347 678 ⁽⁵⁾
b) Nombre des actions ordinaires existantes	218 410 671 ⁽¹⁾	218 410 671	449 666 744 ⁽²⁾	448 064 715 ⁽³⁾	442 985 696 ⁽⁴⁾	895 173 839 ⁽⁵⁾
c) Nombre d'actions futures à créer par exercice de droit de souscription					17 704 434 ⁽⁶⁾	18 372 079
Résultat global des opérations effectives						
a) Chiffre d'affaires hors taxes	130 356 249 306	19 872 682 097	19 665 467 407	37 588 553 951	37 064 085 322	28 973 762 964
b) Bénéfice avant impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	16 269 190 329	2 480 222 077	2 664 362 859	3 559 312 573	5 391 841 471	3 697 344 223
c) Impôts sur les bénéfices	109 636 483	16 713 974	323 726 730	-499 029 941	373 086 382	66 294 745
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	484 840 467	73 913 453	100 825 427	90 116 125	72 950 531	46 156 022 ⁽⁷⁾
e) Bénéfice après impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 070 703 732	1 077 921 835	971 519 141	3 386 203 219	3 925 144 188	2 830 067 503
f) Montant des bénéfices distribués	2 149 788 867	327 733 200	787 726 615	1 008 463 624	1 063 947 593	1 075 055 789
Résultats des opérations réduits à une seule action						
a) Bénéfice après impôts, participation des salariés mais avant produits et charges exceptionnels, dotations aux amortissements et provisions	72,17	11,00	5,04	8,81	11,12	4,12
b) Bénéfice après impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	32,37	4,93	2,16	7,56	8,85	3,16
c) Dividende versé à chaque action	9,84 ⁽⁸⁾	1,50	1,75 ⁽⁹⁾	2,25 ⁽¹⁰⁾	1,20 ⁽¹¹⁾	1,20 ⁽¹²⁾
Personnel						
a) Nombre de salariés au 31 décembre ⁽¹³⁾	39 554	39 554	39 115	45 452	45 870	44 908
b) Montant de la masse salariale	9 667 865 889	1 473 856 654	1 538 010 765	2 614 012 376	2 613 281 535	2 484 565 532
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, euvres sociales, etc.)	4 099 021 977	624 891 872	647 434 031	1 055 133 353	861 936 161	895 525 367

- (1) Le capital a été porté de 5 331 104 700 F à 5 460 266 775 F par l'OPE des titres BNP "I" contre des actions émises pour 42 560 250 F, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 32 000 000 F, par le paiement du dividende en actions pour 54 423 300 F, et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 178 525 F.
- (2) Le capital a été converti en euros le 6 janvier 1999 et le nominal de l'action déterminé à 4 euros portant le montant à 873 642 684 €. Puis le capital a été porté de 873 642 684 € à 1 798 666 976 € par l'OPE des titres Paribas contre des actions émises pour 917 960 200 €, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 6 029 996 € et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 1 034 096 €.
- (3) Le capital a été porté de 1 798 666 976 € à 1 800 517 976 € par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 1 851 000 €. Ensuite, conformément à la résolution de l'Assemblée générale Mixte du 23 mai 2000, il a été procédé à l'annulation par réduction de capital de 7 053 612 actions BNP que détenait la Société Paribas pour 28 214 448 € ramenant le capital de 1 800 517 976 € à 1 772 303 528 €. Le capital a été porté de 1 772 303 528 € à 1 792 258 860 € par les souscriptions effectuées par le personnel pour 19 285 612 € et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 669 720 €.
- (4) Le capital a été porté de 1 792 258 860 € à 1 792 824 220 € par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 565 360 €. Ensuite, conformément à la résolution de l'Assemblée générale Mixte du 15 mai 2001, il a été procédé à l'annulation par réduction de capital de 9 000 000 actions pour 36 000 000 € ramenant le capital de 1 792 824 220 € à 1 756 824 220 €. Le capital a été porté de 1 756 824 220 € à 1 771 942 784 € par les souscriptions effectuées par le personnel pour 13 447 684 € et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 1 670 880 €.
- (5) Le capital a été porté de 1 771 942 784 € à 1 773 245 988 € par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 1 303 204 €. Ensuite, conformément à la douzième résolution de l'Assemblée générale Mixte du 15 mai 2001, il a été procédé à la division de la valeur nominale de l'action par deux en fixant cette valeur à deux euros. Cette division du nominal est intervenue en Bourse le 20 février 2002. Le capital a été porté de 1 773 245 988 € à 1 790 347 678 € par les souscriptions effectuées par le personnel pour 15 247 598 € et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 1 854 092 €.
- (6) Sur la base du nominal à 2 euros par la division du nominal par deux le 20 février 2002.
- (7) Provision constituée au titre de l'exercice.
- (8) Sur la base de 218 488 800 actions, compte tenu des 75 900 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1998, créées dans le cadre du plan d'options 1994-2001 et des 2 229 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1998, créées dans le cadre du plan d'options 1995-2002, comptabilisées le 6 janvier 1999.
- (9) Sur la base de 450 129 494 actions, compte tenu des 389 250 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1999, créées dans le cadre du plan d'options 1994-2001, des 18 000 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1999, créées dans le cadre du plan d'options 1995-2002 et des 55 500 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1999, créées dans le cadre du plan d'options 1996-2003, comptabilisées le 26 janvier 2000.
- (10) Sur la base de 448 206 055 actions, compte tenu des 141 340 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 2000, comptabilisées le 29 janvier 2001, dont 27 450 actions créées dans le cadre des plans d'options ex BNP, et 113 890 actions créées dans le cadre des plans d'options ex PARIBAS (Banque Paribas, Cardif, Cie Financière Paribas et Cie Bancaire),
- (11) Sur la base de 443 311 497 actions, compte tenu des 325 801 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 2001, comptabilisées le 17 janvier 2002, dont 193 182 actions créées dans le cadre des plans d'options ex BNP, et 132 619 actions créées dans le cadre des plans d'options ex PARIBAS (Banque Paribas, Cardif, Cie Financière Paribas et Cie Bancaire), et compte tenu de la division du nominal par deux effective le 20 février 2002 portant le nombre d'actions à 886 622 994 actions.
- (12) Sur la base de 895 879 824 actions, compte tenu des 705 985 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 2002, comptabilisées le 23 janvier 2003, dont 280 150 actions créées dans le cadre des plans d'options ex BNP, et 425 835 actions créées dans le cadre des plans d'options ex PARIBAS (Banque Paribas, Cardif, Cie Financière Paribas et Cie Bancaire),
- (13) En métropole, les salariés à temps partiel sont décomptés au prorata du temps de travail.

Recommandations pratiques aux actionnaires assistant à l'Assemblée

La séance du 14 mai 2003 commencera à 16 heures précises, les actionnaires étant accueillis à partir de 14 h 30. Il est donc recommandé :

1. de se présenter à l'avance au Service d'Accueil, muni de la carte d'admission, pour signer la feuille de présence,
2. de ne pénétrer dans la salle qu'avec le boîtier de vote électronique, remis avec son mode d'utilisation au moment de la signature de la feuille de présence,
3. de bien vouloir se conformer aux indications données à nouveau en séance sur les modalités du vote.

Afin de permettre le bon déroulement des opérations de décompte des voix et la fixation du quorum, l'attention des actionnaires est appelée sur le fait que les signatures de la feuille de présence seront closes à partir de 17 h 30.

BNP Paribas a pleinement adopté dès sa naissance une démarche de développement durable, fondement d'un processus de création de valeur solide et récurrente pour ses actionnaires. Il est donc apparu souhaitable à la Banque que l'événement majeur de rencontre avec les investisseurs que constitue son Assemblée générale, s'inscrive dans le cadre des principes de responsabilité sociétale de votre entreprise.

Ainsi, pour chaque actionnaire qui assistera à l'Assemblée générale du 14 mai 2003 (sur seconde convocation), BNP Paribas mettra une somme de 10 euros à la disposition de l'IVS (Institut des Vaisseaux et du Sang), établissement reconnu d'utilité publique participant à la lutte contre les maladies vasculaires et les cancers, les deux principales causes de mortalité et de handicap dans les pays industrialisés.

Enfin BNP Paribas est heureux de rendre compte à ses actionnaires de l'usage fait par l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) de la contribution de 12 900 euros versée en 2002 à cet organisme, dont l'objet est de permettre de retrouver un emploi, grâce à l'octroi de "micro- crédits", à des personnes ayant un projet de création d'entreprise. Cette somme a été affectée à la garantie de prêts: l'effet de levier généré par cet apport a permis de mobiliser des ressources de crédit pour un montant total de 2,5 millions d'euros; ainsi, ce don a contribué à la création en 2002 de 860 micro- entreprises, sur un total de 3 700 parrainées par l'association au cours du dernier exercice.



Demande d'envoi de documents et renseignements

Assemblée Générale Mixte du mercredi 14 mai 2003

Formulaire à adresser à : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
GIS Emetteurs - Assemblées
Les Collines de l'Arche - 75450 PARIS Cedex 09

Je soussigné(e)

Prénom et nom.....

Adresse

titulaire de action(s) sous la forme :

- nominative,

- au porteur, inscrite(s) en compte chez⁽¹⁾

prie BNP PARIBAS, conformément à l'article 138 du décret du 23 mars 1967, de lui faire parvenir, en vue de l'Assemblée générale mixte du 14 mai 2003, les documents et renseignements visés par l'article 135 dudit décret.

Fait à

le 2003

Signature

NOTA : En vertu de l'alinéa 3 de l'article 138 du décret du 23 mars 1967, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la banque l'envoi des documents visés à l'article 135 dudit décret à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.

⁽¹⁾ Indication de la banque, de l'établissement financier ou de l'entreprise d'investissement teneur de compte.





